

Catégorie d'obligations de sociétés CI - Série F 12 janvier 2024

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le/la Catégorie d'obligations de sociétés CI (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355, à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Depuis le 1^{er} novembre 2023, les frais de gestion de la série F du fonds ont été réduits, passant de 0,70% à 0,55%, ce qui a pu entraîner une réduction du RFG de cette série par la suite. Vous trouverez plus de détails sur les frais de gestion dans le prospectus simplifié du fonds.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	CA 54043; DF137; Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Date de création de la série :	31 août 2012 Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale du fonds au 30 novembre 2023 :	141,18 millions \$ Distributions :	Mensuelles. Dividendes et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), annuellement. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,02 % Placement minimal :	500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de la Catégorie d'obligations de sociétés CI est de procurer aux épargnants un rendement similaire au rendement du Fonds d'obligations de sociétés Signature, ou d'un autre fonds d'obligations nord-américain et/ou international géré par nous (le « fonds de référence »). Le fonds de référence a comme objectif de placement de investir principalement dans des titres à revenu fixe qui ont reçu une cote égale ou inférieure à la cote attribuée aux titres dits de bonne qualité.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds de référence au 30 novembre 2023. Les placements du fonds de référence changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2023)

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,5 %
2. Dresdner Funding Trust I, convertibles, 8,15 %, 30 juin 2031	1,2 %
3. Fairfax India Holdings Corp., 5 %, 26 février 2028	1,1 %
4. Quotient Holdings Finance Co., Ltd., 12 %, 15 avril 2030	0,9 %
5. SkyMiles IP Ltd., taux flottant, 20 octobre 2027	0,9 %
6. Citigroup Capital XIII, privilégiées, taux variable	0,8 %
7. Inter Pipeline Ltd., série 19-A, convertibles, taux variable, 26 mars 2079	0,8 %
8. Inter Pipeline Ltd., série 19-B, convertibles, taux variable, 19 novembre 2079	0,8 %
9. Highland Therapeutics Inc., 10 %, 30 septembre 2026	0,7 %
10. Pembina Pipeline Corp., convertibles, taux variable, 25 janvier 2081	0,7 %

Pourcentage total des dix principaux placements 21,4 %

Nombre total de placements 481

Répartition des placements (au 30 novembre 2023)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

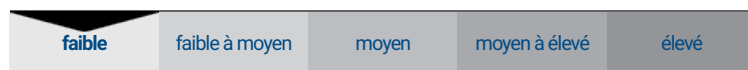
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

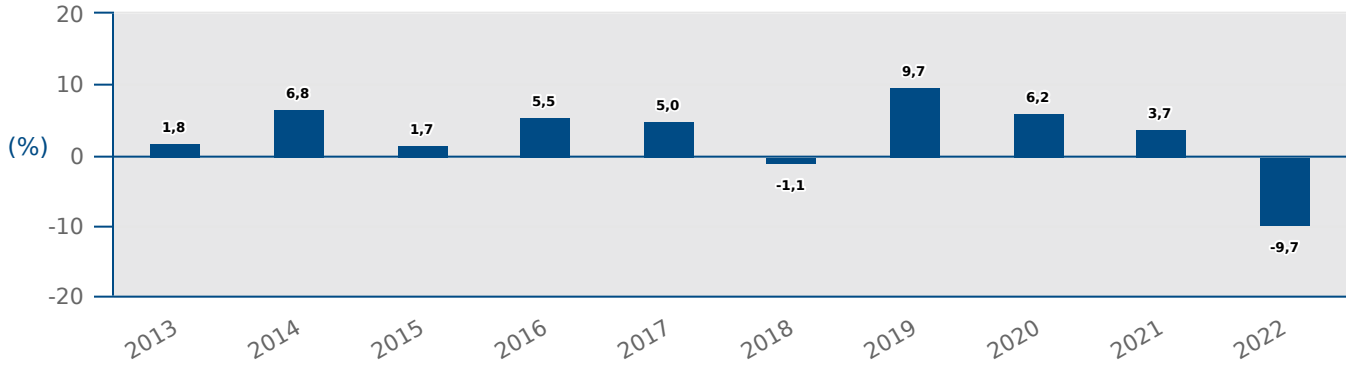
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série F du fonds au cours de la dernière année civile des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série F du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de cette série du fonds a diminué au cours de 2 de ces 10 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série F du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	9,4 %	30 juin 2020	Votre placement aurait augmenté à 1 094 \$.
Pire rendement	-10,4 %	31 mars 2020	Votre placement aurait chuté à 896 \$.

Rendement moyen

Au 30 novembre 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série F du fonds il y a dix ans vaut 1 377 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 3,3 %.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible
- cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme
- prévoyez conserver votre placement à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2023, les frais des titres de série F du fonds s'élevaient à 1,02 % de sa valeur, ce qui correspond à 10,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et certains frais du fonds de la série.	1,02 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	1,02 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous faites racheter ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
Frais liés au placement minimal requis	Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).
Frais en cas de chèque sans provision	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.
Frais de service de la série F	En règle générale, vous devez participer à un programme de comptes assortis de frais ou à un programme intégré admissible, offert par la société de votre représentant pour acheter des titres de cette série. La société de votre représentant pourrait exiger des frais de service qui seront négociés entre vous et la société de votre représentant, et que vous verserez directement à cette dernière. Dans certains cas, nous pourrions prendre des dispositions avec la société de votre représentant pour percevoir les frais de service au nom de la société de votre représentant. Dans ces cas, les frais de service ne doivent pas dépasser 1,50 % de la valeur liquidative des titres de série F du fonds que vous détenez dans votre compte.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit:

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Numéro sans frais : 1-800-792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.